



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



NOËL 1956

Le « Captif » vous présente son 5^e numéro de Noël. — Cette phrase pourrait suffire comme message.

Elle est lourde de commentaires possibles, et propre à engendrer bien des méditations. Et nous n'avons pas grand chose d'autre à mettre dans vos sabots. Examinez les titres de ce numéro : « Réverie »... « Ivresse »... « Mirages ». Tout un programme. Et la chronique régionaliste elle-même nous transporte dans le Midi !

Pourtant cette soirée de Noël sera bien différente des précédentes. Elle nous trouve dans une situation toute nouvelle. Plus dépourvus en quelque sorte, matériellement et moralement. Plus ténus sont les liens qui nous rattachent à nos foyers, à nos familles, à notre Patrie. Plus sobres nos menus. Plus graves nos espoirs. « Le Captif » lui-même a changé. Il ne se présente plus à vous paré de multiples couleurs. Ni retentissant de périodes sonores. Mais plus accordé au ton général de nos esprits, à notre tristesse certes, mais aussi à notre confiance silencieuse.

Il est trop facile de dire que nous n'avons rien appris ni rien oublié ici. Le prisonnier de 1940 aspirait en général à

Nous aurions voulu, malgré la période très animée que nous traversons, pouvoir lancer à tous nos amis un « Joyeux Noël ».

Trop d'événements internationaux accaparent nos pensées, un lourd malaise plane sur nos activités, nous suivons anxieux le déroulement des conférences internationales et tous nous craignons le pire.

Noël arrive et l'espérance vient en nous, car Noël, signe païen du

solstice d'hiver, symbole chrétien de la Rédemption, est toujours la fête de l'Espérance. Souvenons-nous de nos Noëls captifs. L'éloignement des êtres chers ne pouvait que plus cruellement nous faire sentir le poids de l'exil. Et pourtant nos Noëls étaient joyeux et fraternels. Nous mettions en commun nos humbles colis, nous apportions tant de détails enfantins dans la décoration de nos baraques, nous mettions tant de cœur à « monter » notre arbre de Noël que nous retrouvions, hé-

las ! pour un soir, nos âmes purées d'enfants.

La leçon de nos Noëls captifs nous la retrouvons dans un article du « Captif de la Forêt Noire », de décembre 1944. Ce « Message » fut le dernier Message de Noël que notre brave petit « Captif » nous adressa. Une libération tant attendue vint briser la chaîne des Noëls prisonniers.

Nous voulons remettre sous les yeux de nos amis ce « Message » qui comporte une leçon d'optimisme. Le voici.

retrouver le rôti, l'apéritif, la cigarette. Celui de 1944 aspire, aussi, à autre chose. Bon gré, mal gré, il a réfléchi sur sa situation et ses causes. Et, si nos discussions sont trop souvent semblables à celles d'autrefois, voyez combien le timbre s'en est peu à peu modifié, assourdi, chargé de nuances et d'inflexions.

C'est que beaucoup d'entre nous ont appris, en captivité, à mieux se connaître eux-mêmes, et à mieux connaître les autres.

Paradoxalement, la vie sociale nous isolait trop souvent dans notre classe, notre milieu, notre profession. Le reste, nous le connaissions par les livres, les journaux, le cinéma, sans réfléchir qu'il s'agissait souvent d'une réalité truquée.

Combien d'entre nous ne lisaient que leur quotidien du matin, combien même seulement leur hebdomadaire ré-

gional du dimanche ! Ils ont dû découvrir ici la réalité vivante des métiers, des classes, des hommes. Ils ont vu autour d'eux des centaines, des milliers de Français qui étaient, comme eux des travailleurs. Ils ont pu se rendre compte à quel point le parasitisme social était chez nous le fait d'une minorité si infime qu'on ne la trouvait guère représentée dans les Stalags. S'ils ont pu mesurer la puissance de cette minorité

à son œuvre et à leurs propres souffrances, ils ont aussi mesuré sa faiblesse à son petit nombre. Ils savent maintenant — et par une expérience si directe qu'aucune propagande ne pourra l'obscurcir — que la France se compose de 40 millions d'hommes de chair avec toutes leurs qualités et leurs défauts, tirant quotidiennement leur pain de leur labeur. Et ils ont fait aussi des confrontations de nation à nation. En vérité, les prisonniers ont appris bien des choses essentielles, même s'ils sont les derniers à s'en douter.

Mais voilà des propos bien graves pour une nuit de Noël. Retenons-en seulement qu'ils ne nous apportent que des motifs d'union et d'espérance. Ce sera là le vrai message du « Captif ». Et maintenant, mes camarades, puisqu'il s'agit après tout d'une fête, pensons à créer un peu de gaieté autour de nous. Les scènes de nos théâtres sont prêtes. Au camp comme au Kommando, les rideaux vont se lever sur d'humides féeries. Nos tables rustiques sont rustiquement décorées par les branches des arbres de ce pays.

Allons, le décor est prêt pour une minute de joie recueillie, de communion silencieuse, en attendant l'allégresse des retours. Le Captif.

En mémoire

C'est avec une grande émotion que les anciens de Laupheim ont appris le décès, survenu cet été, de Robert Cailleux, 13 bis, rue Paul-Bert, Les Mureaux (Seine-et-Oise).

En présentant à Mme Cailleux l'expression de notre sympathie attristée, nous voudrions aussi évoquer, en quelques lignes, la fi-

gure attachante qui fut celle de son mari.

Durant toute la captivité, il n'a cessé d'avoir une attitude d'une rare dignité.

Homme de l'Est, ayant connu, enfant, les rigueurs de la guerre 14-18, il avait conservé une instinctive méfiance à l'égard de nos voisins d'outre-Rhin.

S'il y a des prisonniers qui ont recherché la faveur des gardiens, ce ne fut, certes, pas Cailleux. Quand les sentinelles se trouvaient parmi nous, il affectait toujours d'en ignorer la présence. Pour rien au monde, il ne se serait abaissé à leur demander quelque chose et il évitait même de leur adresser la parole.

En cinq ans de détention, l'activité de Cailleux n'a jamais pesé bien lourd dans l'effort de guerre allemand. Toute son ingéniosité — et il en possédait à revendre — consistait sans cesse à trouver un moyen d'échapper au travail. Il préférait se passer de nourriture plutôt que d'accomplir une besogne productive, si minime fût-elle. Les astuces qu'il a déployées pour parvenir à ses fins rempliraient deux pages de journal...

Bien entendu, les médecins civils et militaires n'avaient pas de meilleur client que lui. Etait-ce son assiduité aux visites ou ses aptitudes à simuler la maladie ? Toujours est-il qu'il revenait chaque fois avec des exemptions de service de cinq ou six jours.

Au cours de l'hiver 44-45, il avait réussi à rester plus d'un mois au Kommando, en prétextant une sciatique plus ou moins imaginaire.

On a parlé longtemps, à l'hôpital de Weingarten, où il avait séjourné plusieurs fois, de ses démêlés mémorables avec le docteur allemand surnommé « Le Lion ».

Aux objurgations de ses employeurs, aux menaces des gardiens, il opposait une force d'inertie savamment dosée. Nul plus que lui n'a poussé la passivité à cette limite extrême où elle devient un art.

Non content de donner l'exemple par son comportement, il dé-

d'un résistant

pensait des trésors d'éloquence à prêcher la modération aux prisonniers travaillant avec lui. Malheur au camarade qui manifestait un zèle intempestif ! Le coupable s'attirait aussitôt des reproches virulents suivis d'un rappel à ses devoirs de soldat.

(Voir la suite page 4)

Au courrier du V B

Signalons sans tarder que nos petits gars en Algérie ont tous reçu le paquet de l'Amicale. Nous espérons qu'ils ont tous regagné leur foyer respectif car la « quille », c'est encore le plus beau de tous les cadeaux.

Voici à titre documentaire quelques lettres des enfants de nos camarades :

« Je tiens à vous remercier », nous écrit le fils de notre ami Douet, « bien sincèrement pour le geste que vous avez eu à mon égard. Il représente pour moi un grand soutien moral car il prouve que je ne suis pas délaissé. En attendant avec impatience le jour où nous nous retrouverons, je vous prie de croire à mes sentiments les meilleurs et à toute mon amitié. » 1^{er} S/M., Douet Claude, S.P. 86.858, A. F.N.

Le conducteur Georges Doebelin, C.I.T. 160, 1^{re} Cie, 2^e Peloton, nous dit : « Je vous remercie pour l'aimable intention que vous avez eue à mon égard. J'ai bien reçu votre colis en parfait état qui m'a fait grand plaisir. J'adresse un grand merci aux anciens prisonniers de guerre 1939-1945 ».

Le fils de notre ami Dudot nous écrit, d'Ain-Bessem : « Je viens vous remercier pour l'aimable envoi que vous m'avez fait et que j'ai très bien reçu hier. Tout le contenu du colis est arrivé intact. Ici notre camp est également entouré de bar-

belés (mais ce n'est pas pour la même raison que ceux qui, hélas ! entourent les vôtres) ».

Le fils de notre ami Triquet nous écrit, de Jean Sadeler : « J'ai été très heureux de recevoir un colis qui d'ailleurs m'a fait bien plaisir et je vous en remercie vivement car cela m'a très touché et je remercie également tous les anciens prisonniers de guerre 1939-1945... ».

Nous sommes heureux d'avoir apporté, hélas ! dans une bien faible mesure, un peu de joie et de réconfort aux enfants de nos camarades.

Nous avons aussi d'autres tâches à remplir. La vie est bien meurtrière. Et nos camarades en sana, ou en traitement dans les hôpitaux, ont besoin de notre aide. Pour être partout présente, l'Amicale devrait se partager en cent Amicales. Mais elle va partout où on lui signale une détresse à soulager, un malade à soigner.

Voici une lettre de Mme Lervin, 44, rue des Tournelles, Paris, qui nous donne des nouvelles de son mari hospitalisé : « J'ai reçu, ce matin, les ... francs que vous m'avez envoyés pour mon mari et je vous remercie bien infiniment. En ce moment, je suis venu le voir ; il est un peu mieux et très content de votre geste surtout qu'en ce moment mon travail est ralenti à cause de la situation internationale. A l'instant, j'ai vu le docteur qui m'a dit que mon mari est un peu mieux. Il faut avoir une grande patience et beaucoup d'espoir. D'après lui, il compte que, dans six semaines, il pourra peut-être sortir... ».

Nous souhaitons que les prévisions de la Faculté se réalisent et que notre ami Lervin puisse, dans six semaines, venir nous rendre une petite visite. En attendant nous lui transmettons tous nos meilleurs vœux.

(Voir la suite page 4)

Aux Kommandos d'Ulm

Les Anciens d'Ulm vous présentent leurs meilleurs vœux pour 1957

Paris vous parle...

A notre réunion de novembre, la bienvenue a été souhaitée à notre camarade Le Saou, qui a rejoint les anciens d'Ulm.

Etaient présents : Dupré, Moutard, Rein, Duez, Crouta, Fauchoux, Grenier, Guérin, Racary, Batut, Yvonet.

Etaient excusés : Ravier, Fillon.

A notre dernière réunion de décembre, nous avons retrouvé avec plaisir, après une longue absence, notre camarade Berchot, rétabli et qui adresse son amical souvenir aux anciens d'Ulm et de son Kommando.

Etaient présents : Schroeder, Crouta, Grenier, Duez, Racary, Blanc, Fauchoux, Reck, Batut.

Etaient excusés : Yvonet, Rein, fortement grippés, auxquels nous souhaitons un prompt rétablissement.

Le dernier numéro « Les Anciens de Weingarten » nous apprend la mort de Roger Gautnier, fondateur et animateur de ce journal.

Nous renouvelons à la famille de ce regretté camarade nos sincères condoléances et notre douloureuse sympathie aux anciens de Weingarten et à Fernand Houliougue.

C'est le

3 mars 1957

qu'aura lieu, à Paris, la Journée des Anciens d'Ulm.

Tous les détails concernant cette manifestation paraîtront dans

« L'Ormeau », mais, attention !...

« L'Ormeau », journal des Anciens d'Ulm, ne sera plus adressé aux camarades n'étant pas à jour de leur cotisation le 1^{er} février 1957. Aussi je vous rappelle le C.C.P. de son dévoué trésorier, Yvonet : 10.342-48 Paris.

En renouvelant votre cotisation, retenez votre place, et venez nombreux, le 3 mars, à Paris, vous ne le regretterez pas.

Amis belges, nous comptons sur vous, votre présence à nos côtés, symbole d'une indéfectible amitié.

Nos meilleurs vœux à Métillon, Rolland, Belmans, Legrain, Marchand, Wouters, Druetz, sympathiques et fidèles amis de Tamines et de Bruxelles.

A tous, bien cordialement.

L. Vialard.

Prochaine réunion Chaussée-d'Antin

Vendredi 8 février 1957
de 18 h. à 20 h.

H. Racary, 20, rue de l'Industrie, Courbevoie, DEF. 07-03, vous offre directement ses vins les plus fins, Bordelais, Côtes-du-Rhône, Bourgogne, Jura, et vous les fera déguster en prenant votre commande. Ne tardez plus.

COTISATIONS 1957

Pensez à votre cotisation 1957 !

Le Trésorier vous lance un appel pressant :

N'attendez pas plus longtemps. Aidez-le dans son travail. Vite, envoyez un chèque postal.

Evitez de demander à nos travailleurs bénévoles du Bureau un supplément de travail.

Faites votre devoir d'Amicaliste !

Adressez votre Cotisation 1957.

Le règlement du pécule

Par circulaire n° 1.187 S.D.F. du 19 octobre 1956, une nouvelle procédure de règlement pour le pécule des prisonniers de guerre, du fait de la venue à échéance de la première tranche du titre, a été instituée.

Dans un communiqué à la presse, le ministère vient de rappeler les grandes lignes des dispositions arrêtées :

Aux termes de l'article 43 de la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953 portant application de nouveaux taux d'émoluments et la liquidation des indemnités dues aux anciens combattants et victimes de la guerre, le pécule prévu en faveur des prisonniers de guerre sera réglé au fur et à mesure de la liquidation des dossiers, un tiers en espèces et le solde par la remise d'un titre divisé en deux tranches égales remboursables respectivement en trois et six ans, à compter du 1^{er} janvier 1954.

L'article 7 de la loi n° 55-356 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère des Anciens Combattants pour l'exercice 1955 a modifié l'article 43 susvisé, en stipulant que ledit pécule sera réglé au fur et à mesure de la liquidation des dossiers, un tiers en espèces, et le solde par remise d'un titre divisé en deux tranches égales remboursables respectivement en deux et quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 1954 (échéance du 1^{er} titre 1956; échéance du 2^e titre 1958).

La circulaire n° 1.187 S.D.F. du 19 octobre 1956 a pour objet de modifier les modalités d'attribution du pécule aux anciens prisonniers de guerre en fonction de la venue à échéance de la première tranche du titre, pour ceux qui, ayant présenté tardivement leur demande, n'ont pas encore été en mesure de percevoir le premier titre venu à échéance dans le courant de l'année 1956.

A cet effet, il est prévu que le règlement du pécule se fera sur la base d'un paiement unique, en espèces, des deux premiers tiers des maintenant exigibles pour chaque bénéficiaire, et par la remise d'un titre en vue du paiement du dernier tiers.

A ce sujet, et à titre documentaire, indiquons que la Direction interdépartementale de l'Île-de-France a, d'ores et déjà, reçu un total de 127.000 demandes de pécule, dont, grâce à l'activité du service intéressé et que dirige notre camarade Pisanu, du I A I B, la quasi-totalité aura été examinée à la fin de l'année.

Pour les rapatriés d'Algérie

La libération progressive des réservistes et disponibles rappelés sous les drapeaux, ainsi que des maintenus de la fraction du contingent 54-2, se poursuit actuellement.

Les autorités militaires ont réglé l'échelonnement des opérations de retour des libérés.

Une notice complète indiquant les droits des rappelés et les démarches à accomplir pour les faire valoir est remise à chacun des démobilisés.

Dans une circulaire du 31 octobre 1956, le ministre des A.C. et V.G. rappelle qu'il appartient aux autorités civiles, dès le retour de ces jeunes militaires dans leurs

foyers, de leur assurer la réintégration dans la vie normale.

Chaque organisme relevant de ce département, en liaison étroite avec les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre, doit mettre tout en œuvre pour faciliter la tâche de nos jeunes compatriotes dont l'action menée en Algérie appelle la sollicitude et la reconnaissance de la Nation.

« Je vous demande », conclut le ministre, « d'inviter vos collaborateurs à leur réserver un accueil bienveillant, de leur prodiguer vos conseils, de les aider à surmonter les difficultés que les événements ont pu faire naître dans leur foyer ou sur le plan de la profession.

« Vous voudrez bien, par le truchement de vos organismes sociaux, leur apporter le témoignage de la solidarité agissante de nos services; ainsi nous maintiendrons chez ces jeunes hommes les qualités de civisme dont ils ont donné la preuve dans des conditions difficiles. »

L'extension des bonifications aux industries nationalisées

Nous avons déjà, à diverses reprises, souligné l'anomalie que constitue le refus d'appliquer aux employés des industries nationalisées les dispositions des lois du

26 septembre 1951 et du 19 juillet 1952, dont bénéficiaient seuls, jusqu'à présent, les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités publiques.

Le principal argument mis en avant par les Finances, pour justifier cette discrimination, consistait à faire valoir que les ressortissants des dites industries nationalisées jouissaient d'avantages statutaires compensant largement ceux attribués aux membres de la fonction publique.

De ce fait, les ministères de tutelle refusaient d'autoriser les Conseils d'administration, tant de l'Electricité de France et du Gaz de France, que de la S.N.C.F., à appliquer à leurs personnels les lois en question.

Plusieurs projets législatifs avaient été déposés devant le Parlement mais leur discussion ajournée de session en session.

Un fait nouveau vient d'intervenir : le ministre des Travaux publics, ministre de tutelle de la S.N.C.F. a décidé d'autoriser celle-ci à étendre aux cheminots le bénéfice des lois en cause, sans attendre le vote des textes élaborés.

Espérons que l'administration de l'Industrie et du Commerce suivra cet exemple et qu'ainsi les employés de G.D.F. et de E.D.F. obtiendront satisfaction.

Au « Journal Officiel »

Nous avons, avec plaisir, relevé au « Journal Officiel » du 12 décembre, la promotion, à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur, de MM. Henri Viguière, directeur, et J.-B. Ache, administrateur de l'Office national des A. C. et V. G.

Sont promus officiers, M. Gilbert Barlot, ancien directeur adjoint, et Mme Berthe Thiriart, administrateur de l'Office.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Les soins gratuits et la Sécurité Sociale

L'attention des ressortissants du Ministère des A.C. et V. G., titulaires d'un carnet de soins gratuits, est attirée sur une récente circulaire prise en ce qui concerne les rapports entre les organismes du régime de Sécurité Sociale et les services des soins gratuits.

Cette circulaire, n° 1.185 S.D.F., prise après avis du Conseil d'Etat, et en accord avec le secrétariat d'Etat au Travail et à la Sécurité Sociale, a pour objet de compléter la circulaire n° 16/53 S.M.G. du 18 août 1953, en ce qui concerne le régime général de Sécurité Sociale.

Elle permet de résoudre les difficultés soulevées en certains cas, par la prise en charge des soins donnés à des pensionnés, bénéficiaires à la fois de l'article L. 115 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et du régime général de Sécurité Sociale. Ainsi, un pensionné, à la fois bénéficiaire de la législation des soins gratuits et du régime général de Sécurité Sociale, peut être certain de ne pas avoir à prendre à sa charge des soins dont la réalité et la nécessité ne sont pas contestées.

Depuis longtemps de pratique courante dans la plupart des nations, — et tout particulièrement à travers les Etats-Unis d'Amérique — la vente à crédit n'est entrée que très lentement dans les mœurs de notre pays.

A quoi tenait cette opposition à un système qui présente des avantages désormais connus, et pour l'acheteur, et pour le producteur ?

Tout d'abord, au goût ancestral de notre peuple pour l'épargne.

« Enrichissez-vous par le travail et l'économie », disait Guizot. C'était là, certes, une règle d'or très valable, au siècle dernier, en un temps où le marché mondial des changes se montrait, en général, d'une stabilité qui n'est plus maintenant qu'un souvenir.

De nos jours, il n'en est plus de même : sous l'influence des événements bouleversant incessamment l'économie internationale, les

Bienfaits du crédit

devises les plus fortes subissent de constantes fluctuations qui se traduisent malheureusement par une plus ou moins rapide dégradation du pouvoir d'achat.

Du même coup, les partisans les plus convaincus du « bas de laine » ont compris qu'il était plus rationnel de transformer automatiquement en objets d'utilisation courante, qui constituent encore le placement le plus sûr, le surplus des revenus et des salaires.

Toutefois, ce surplus n'est pas toujours suffisant pour acquiescer en un seul paiement ce que l'on désire posséder. D'autre part, on peut craindre que, dans le temps nécessaire pour économiser le montant du prix de l'objet convoité, ce prix n'ait augmenté.

D'où l'intérêt qu'il y a d'acheter à crédit avec la certitude de n'avoir à supporter aucune hausse éventuelle.

Restait une dernière série d'obstacles à cette double assurance contre l'amenuisement du capital et le développement des débours possibles : le formalisme qui freine

l'achat, trop souvent, l'ouverture du crédit souhaité : constitution d'un dossier compliqué; enquête assez vexatoire sur la solvabilité de l'emprunteur et versement d'une part importante du prix d'achat. En outre, les frais de l'opération venaient gonfler de notable façon le montant de l'étiquette.

Ces divers inconvénients disparaissent en utilisant le Service Crédit mis par le G.E.A. à la disposition des porteurs de ses carnets d'achat.

Toutes précisions désirables seront fournies par le Groupement économique d'achats : 12, rue de Paradis, Paris (10^e), ouvert sans interruption, tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h. à 19 heures (Téléphone : PROvence 96-37 ou TALibout 93-19), ou 62, boulevard de la Liberté, à Lille, pour la région du Nord.

Si vous pensez
Fouzzuzes
pensez
P. Jubert
(ex-Oflag XVIII A)
75, rue Boileau
Paris (16^e)
Tél. : Aut. 83-54
QUALITE PRIX

Jean RHEM
Photographe
Industrie Reportage
34, rue de la Verrerie
Paris (4^e)
Tél. : Tur. 89-92
A votre service

Jean Été

(ex-P.G. Stalag XI A)

**BIJOUTIER
ORFÈVRE
HORLOGER**

de père en fils depuis 1852

à Paris

70, rue du Faubourg
Saint-Honoré

et

85, avenue
du Général-Leclerc

TAILLEUR

HOMMES - DAMES

sur mesure
et prêt à porter

G. Wolf

(membre d'honneur
de Rawa-Ruska)

21, rue Biot, Paris (17^e)
(Place Clichy) Bat. 79-79
(Munissez-vous de votre carte
d'Amicaliste)

A 5 minutes du siège

Henri GILBERT

(Représentant — Ex-Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

Tél. BOTzaris 74-45 — C.C.P. Paris : 12602-57

Vous offre pour les fêtes de Noël et Jour de l'An ces vins du Caveau Beaujolais, à Julienas :

5 Julienas 1953	10 Beaujolais 1953
5 Morgon 1953	10 Julienas 1953
5 Moulin-à-Vent 1953	10 Moulin-à-Vent 1953
5 Vins fins Côte de Nuits 1953	10 Châteauneuf 1952
5 Pouilly-Fuissé (blanc) 1953	10 Pouilly-Fuissé 1953
25	10.700 fr.
50	20.000 fr.

Ces prix franco domicile dans toute la France.

(Alsace Camille Preiss, Champagne divers : prix sur demande.)

ARMAND BARRIERE

Co-Propriétaire de la Maison A. et R. BARRIERE Frères
45, cours du Médoc, à BORDEAUX
(Ex-P.G. de l'Oflag XVII A)

présente à tous les P.G. et à leurs familles,
à l'occasion des fêtes de fin d'année, sa

CAISSE DE L'AMITIÉ

comportant une sélection de vins de classe
aux conditions exceptionnelles ci-après :

Caisse n° 1 (18 bouteilles)	Caisse n° 2 (27 bouteilles)
4 BLANC-de-BLANCS Bordeaux extra-sec pour hors-d'œuvre, poissons, etc...	6 BLANC-de-BLANCS Bordeaux extra-sec
5 CH. LADOUYS St-Estèphe 1952 pour viande blanche, poulet, veau...	8 CH. LADOUYS St-Estèphe 1952
5 CH. GRAND-PONTET St-Emillon 1952 pour viande rouge, gibier, etc...	8 CH. GRAND-PONTET St-Emillon 1952
3 CH. TURON-LA-NERE Loupjac 1952	3 CH. TURON-LA-NERE Loupjac 1952
1 MUSCAT-de-CARTHAGE Vin de Liqueur 15° + 8° pour apéritif et dessert	2 MUSCAT-de-CARTHAGE Vin de Liqueur 15° + 8°

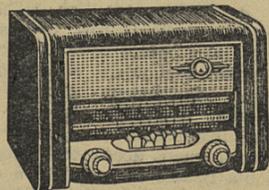
Prix : 5.500 fr.
la caisse de 18 bout.

Prix : 8.300 fr.
les 27 bout.

**FRANCO DOMICILE
PAIEMENT APRES RECEPTION**

RADIO-CARILLON

A. NOEL - EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18^e - TÉL. MON. 47-99
TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1^{er} ETAGE-DROITE
Métro : BARBÈS-ROCHECHOUART



CARILLON 624 6 LAMPES
AVEC CADRE ANTIPARASITES **16.900!**

CARILLON 644 6 LAMPES
CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ **18.750!**

CARILLON 666 6 LAMPES
GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ ET ORIENTABLE - EN TOUT LIEU, RÉCEPTION SANS PARASITES - EFFICACITÉ A PLUS DE 95 %
PRIX NET TOUTES TAXES COMPRIS **22.400!**

**CONDITIONS DE GARANTIE
UNIQUES EN FRANCE**

Tous les appareils sont entièrement
garantis trois ans, aussi bien pour les pièces
que pour la main-d'œuvre, lampes 8 mois

GRAND CHOIX :
RADIO & RADIO-PHONOS
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES
TOURNE-DISQUES NUS ET EN MALETTE
ÉLECTROPHONE COMPLET
CATALOGUE gratuit

**FACILITÉS DE PAIEMENT
SANS FORMALITÉS**



RADIO-ÉLECTROPHONE 926
6 LAMPES, GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ
TROIS VITESSES - 2 SAPHIRS
DISQUES ORDINAIRES ET MICROSYLLONS
34.200!

EXPEDITION DANS TOUTE LA FRANCE

C'est en se spécialisant à fournir aux camarades A.P.G. DEPUIS 1945 que RADIO-CARILLON peut vous garantir

**pour le meilleur prix
le maximum de qualité!**

**15%
DE REMISE
A.P.G.** SUR TOUS
LES PRIX
DU CATALOGUE



LES A. C. EN ONT ASSEZ DES "FINANCIERS"



Une fois de plus, le vote du budget a été l'occasion des habituelles et navrantes discussions autour des chapitres concernant le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Mais, cette année, la bataille a pris une tournure plus grave que jamais et il s'en est fallu de peu qu'elle n'entraîne la chute du ministère : un décalage de trois voix et le gouvernement de M. Guy Mollet se voyait refuser la confiance.

Certes, à la base de ce scrutin hasardeux, il y avait sans doute une opération politique et certains adversaires du cabinet n'auraient pas été mécontents de le voir tomber sur ce problème « technique » plutôt que sur une question purement doctrinale.

D'autre part, nos perpétuels adversaires, — ceux qui veulent faire passer les anciens combattants pour d'insatiables sangsues accrochées à la chair vive de la nation, — se seraient réjouis de pouvoir proclamer que, dans une période de dangereuse instabilité internationale, nos camarades n'avaient pas hésité à placer la défense de leurs droits au-dessus des intérêts du pays.

La perfide manœuvre n'a pas réussi.

Est-ce à dire que nous ayons sujet de nous tenir pour satisfaits de ce seul résultat ?

Il serait exagéré de l'affirmer, alors qu'en fait, le budget qui vient d'être voté ne comporte aucune des mesures nouvelles qui nous semblent indispensables.

Nous ne songeons pas à dénier que des améliorations notables ont été apportées aux taux de diverses pensions, améliorations dont notre ministre, M. Tanguy-Prigent, a dressé un bilan devant le micro de la Radiodiffusion française, à la suite de la première lecture, devant l'Assemblée nationale, du projet de budget des A.C., qui avait été repoussé par 432 voix contre 115 et par 471 voix contre 115 également.

Fidèle à la solidarité ministérielle, M. Tanguy-Prigent déclarait alors :

Le budget des Anciens Combattants, pour 1957, a été repoussé, en première lecture, par l'Assemblée nationale. L'argument principal, employé par les parlementaires qui ont demandé et obtenu ce vote, est que les anciens combattants et victimes de guerre ne bénéficieraient, en 1957, d'aucune « mesure nouvelle ».

C'est aussi l'argument de certains dirigeants d'associations.

La motion de Wagram dit en effet ceci :

« Cinq mille anciens combattants et victimes de guerre protestent contre la reconduction pure et simple du budget des pensions, et contre l'exploitation qui est faite de l'application des lois anciennes, pour faire croire à l'opinion publique que des mesures nouvelles sont prises en faveur des anciens combattants et victimes de guerre. »

Ce serait grave si c'était vrai;

et le gouvernement serait alors bien coupable.

Mais voyons objectivement, honnêtement, ce qu'il en est.

Ce qui nous intéresse, c'est de dire la vérité et de dissiper des malentendus existant entre interlocuteurs de bonne foi.

Le gouvernement considère — et les intéressés aussi, nous en sommes sûrs, — que chaque fois qu'il y a modification réelle des pensions, il s'agit de mesures nouvelles.

Le monde « Anciens Combattants » ne disposant pas, isolément, de moyens suffisants pour appuyer ses revendications, a voulu — et nous l'approuvons — lier son sort à celui des fonctionnaires. C'est la raison du rapport constant.

Dès lors, à la condition que la loi soit respectée, s'il y a « mesures nouvelles » pour les fonctionnaires, comment peut-on dénier le caractère de mesures nouvelles aux augmentations de pensions de guerre découlant de l'application stricte du rapport constant ?

Pour notre projet de budget, peut-on parler de sa reconduction, alors que les dépenses concernant les pensions de guerre seront supérieures de 25 milliards, en 1957, à ce qu'elles étaient en 1956 ?

Ces 25 milliards d'augmentation sont dus : d'une part à l'exécution, en année pleine, du blocage de la troisième et de la quatrième tranche du plan dit « quadriennal »; en deuxième lieu, à l'application du rapport constant aux taux actuels du traitement des fonctionnaires; troisièmement, à l'application du rapport constant aux mesures nouvelles récentes prises par le gouvernement en faveur des mêmes fonctionnaires.

En effet, par l'application du traitement de base à 170.000 francs au 1^{er} janvier 1957, la valeur du point pour les pensions de guerre, passera de 314 francs au 31 décembre 1956 à 323 francs au 1^{er} janvier 1957.

Par la fixation du traitement de base à 180.000 francs au 1^{er} mai 1957, la valeur du point passera à la même date à 342 francs.

Enfin, par l'octroi de 20.000 francs non hiérarchisés aux fonctionnaires au 1^{er} novembre 1957, la valeur du point passera à 362 francs.

Ainsi — la pension de l'invalidé à 100 % bénéficiaire du statut — passera de 314.000 francs au 31 décembre 1956 au taux annuel de 362.000 francs au 1^{er} novembre 1957, soit une augmentation en année pleine de 48.000 francs.

La pension de veuve de guerre passera, pour le taux normal, de 138.476 francs au 31 décembre 1956 à 159.642 francs au 1^{er} novembre 1957.

Parmi les nombreuses questions que n'a pas tranchées la discussion du budget, il en est une sur laquelle aucun progrès n'a été marqué : celle du remboursement des marks.

Nous avons annoncé, dès le mois de septembre, que le taux de ce remboursement avait été porté de 6 à 15 fr. par mark.

Mais, depuis, l'arrêté interministériel nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, est toujours soumis à l'étude des techniciens.

Or, pour le dépôt des créances de ce genre, auprès des percep-

1957, d'où une augmentation annuelle de 21.166 francs; pour le taux exceptionnel, concernant les veuves ayant atteint 60 ans, elle passera de 184.602 francs au 31 décembre 1956, à 212.856 francs au 1^{er} novembre 1957.

Quant à la retraite du combattant, pour ceux de 65 ans (et de 60 ans lorsqu'ils sont économiquement faibles), elle passera de 10.364 francs au 31 décembre 1956 à 11.948 francs au 1^{er} novembre 1957.

Ajoutons qu'en décidant de hiérarchiser, au 1^{er} janvier 1958, les 20.000 francs supplémentaires accordés le 1^{er} novembre 1957 aux fonctionnaires, le gouvernement a — du même coup — décidé une nouvelle augmentation des pensions de guerre au 1^{er} janvier 1958.

A cette date, la pension de l'invalidé à 100 % — bénéficiaire du statut — passera ainsi de 362.000 à 380.000 francs au lieu de 314.000 francs au 31 décembre 1956. La pension de veuve au taux normal passera à 167.580 francs et celle de la veuve au taux exceptionnel à 223.440 francs. La retraite du combattant passera à 12.540 fr.

Voilà la vérité. Voilà aussi la démonstration que le présent gouvernement applique totalement la loi en l'espèce : le rapport constant. Cela aussi est une chose nouvelle.

Dans le même temps, nous étudions (dans le cadre des possibilités d'une nation à nouveau soumise à de rudes épreuves) les mesures susceptibles de compléter heureusement la loi du 31 décembre 1953. Dans l'ordre d'urgence, nous pensons aux veuves, aux orphelins, aux ascendants, à la réparation de certaines anomalies concernant les grands mutilés.

Mon ami Le Coutaller, tous les membres du gouvernement et moi-même, sommes sincèrement — je dis bien sincèrement et sans arrière-pensée — attentifs aux revendications légitimes et non encore satisfaites des anciens combattants et victimes de guerre.

Mais il s'agit précisément d'un domaine tellement pénible et respectable, que la décence et l'honnêteté devraient interdire à chacun toute démagogie.

Nous savons aussi que les victimes de guerre qui travaillent aux champs, à l'usine et à l'atelier — hors de toute sinécure — ne sont pas insensibles aux impératifs que commandent actuellement les graves difficultés que traverse la Patrie.

Nous ne contestons pas les efforts tentés par M. Tanguy-Prigent et par M. Le Coutaller pour essayer d'amener leur collègue des Finances à faire, par une lettre

rectificative, quelques concessions qui, pour un coût global d'environ 7 milliards, auraient évité la pénible controverse qui faillit entraîner la chute du ministère.

Connaissant la persévérante hostilité des services de la rue de Rivoli, nous savons qu'ils ont vu là une épreuve de force et que toute la valeur dialectique et toute la bonne volonté de notre ministre ne pouvaient les décider à y renoncer.

Et maintenant ? Nous avons perdu une bataille mais ce n'est pas une raison pour abandonner la lutte.

L'examen du prochain collectif sera l'occasion de la reprendre.

D'ores et déjà, un nouveau plan triennal, susceptible de réaliser définitivement les légitimes revendications des anciens combattants, a été élaboré et présenté par MM. Darou, Guislain, Garat, Delabre, Berthet, Guibert, Cormier, Masse, Segelle, Marcel David et leurs collègues du groupe socialiste.

Espérons qu'il sera possible de rallier à leur proposition de résolution, dont voici le texte, une majorité parlementaire suffisante pour contraindre les Finances à s'incliner.

Si le projet de loi de finances prévoit, pour les anciens combattants et victimes de la guerre, la réalisation intégrale de la loi du 31 décembre 1953, dite « Plan quadriennal », avec une avance sur les délais normalement prévus, si ce même projet apporte une application normale du rapport constant et laisse espérer de sensibles améliorations pour les pensions servies aux victimes de la guerre et pour la retraite des anciens combattants âgés de 65 ans, il n'en est pas moins vrai que ce projet de loi n'apporte aucune mesure nouvelle pour 1957, dans le sens attribué, par les ressortissants du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à cette expression « mesures nouvelles ».

La loi du 31 décembre 1953 apportait des réalisations importantes, et ce premier plan quadriennal a besoin d'être complété. Il est indispensable d'apporter une solution définitive aux légitimes revendications des victimes de la guerre, dont les principales sont les suivantes.

I) Rapport constant. Le respect loyal du rapport constant entre les pensions et les traitements des fonctionnaires par la suppression des indemnités diverses qui ont pour but de dissimuler l'augmentation des traitements auxquels les pensions de guerre sont liées.

II) La retraite du combattant, créée en 1930, et qui a été la plus méconnue des mesures prises pour

qu'elles ne sont que dépositaires, — en tant que nos mandataires, — de cette somme versée par l'Allemagne à titre d'indemnité de perte de devises appartenant aux diverses catégories de captifs par elle détenus.

Nous attendons donc, avec une patience longuement mise à l'épreuve, que l'on se décide, rue de Rivoli, à restituer ces quelque deux milliards à leurs légitimes propriétaires, de toutes catégories, y compris les détenteurs de reçus libellés en marks par les trésoreries allemandes et notamment les Mutuelles de camp.

Et le remboursement des marks ?...

teurs, une date limite avait été fixée : celle du 31 décembre 1956. Il serait inadmissible que ce délai de forclusion fût maintenu alors même qu'aucune disposition concernant le nouveau taux n'a été édictée, alors également qu'il n'a toujours pas été répondu à notre légitime demande de remboursement au taux normal de 20 francs.

Nous ne reviendrons pas sur l'exorbitante prétention des Finances à disposer du crédit de 2.069 millions qu'elles ont encaissé, comme s'il s'agissait d'un bien à elles propre, tandis qu'il n'est contestable, ni en fait ni en droit,

Questions d'actualité

De l'essence pour les A.C. mutilés ou malades

Afin de permettre à certaines catégories d'anciens combattants, mutilés ou malades, dans la limite des exonérations consenties pour le paiement de la taxe auto, de bénéficier d'une répartition supplémentaire d'essence, le ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a entrepris des démarches auprès de son collègue, le secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce.

Pour généraliser l'application de cette éventuelle mesure, le ministre a prescrit que soit recensé auprès des Offices départementaux d'anciens combattants, avec exactitude, le nombre des titulaires des attestations ayant permis la délivrance des vignettes gratuites.

CAMARADES

La Maison Yvan PENISSON & C°

(I B 34.225)

DISTILLERIE DU CAMP DE CÉSAR

Saint-Romain-de-Benet (Charente-Maritime)

vous offre à des prix très avantageux la gamme de ses produits « Cesar Imperator » :

PINEAU « GRAND CRU » 18° : 485 fr., la blle

COGNAC X X X 38/40° : 790 fr., la blle

FINE CHAMPAGNE VSOP 38/40° : 1.075 fr., la blle

franco de port toutes gares; droits et emballages compris, par caisse de 12 bouteilles.

Supplément de 60 fr. par bouteille pour expédition par caisse de 6 bouteilles.

Composition des caisses au choix du client

Paiement à réception par virement postal.

Nous recommandons tout particulièrement notre vieille qualité « FINE CHAMPAGNE VSOP » et pouvons envoyer, par poste, une seule bouteille au prix de 1.290 fr. franco de tout.

N'attendez pas pour passer vos commandes. Il est toujours bon d'avoir de bonnes bouteilles en réserve.

AU CAFÉ EN FAMILLE

Buvez

VABÉ

qui boit Vabé... va bien



CHAMPAGNE

LE BRUN-DOMI

(ancien P G)

Monthelon (Marne)

Demandez prix et conditions

AMICALISTES, VOTRE TAILLEUR



LA SILHOUETTE RÉVÉE UNMAÎTRÉ ARTISAN DIPLOMÉ G. MALIAN

33, Chaussée-d'Antin

Paris (9°)

Tél. : TRI 35-02

Et, pour les sportifs, créateur et seul spécialiste du style athlétique

(Suite de la page 1)

Une lettre de notre ami Louis Picart, à Saint-Christ-Briost, par Brie (Somme) :

« Je réponds à votre lettre du 14 août et à votre mandat duquel je m'empresse de vous remercier.

« Pour mon rétablissement, cela va tout doucement. J'ai pour l'instant trois mois de repos avec un traitement... »

Nous souhaitons à notre ami Picart une bonne convalescence et espérons qu'il retrouvera très vite une bonne santé. C'est le vœu de tous ses amis.

Notre ami Roland Fredoux, 30, rue Paul-Camelle, à Bordeaux (Gironde), de passage à nos bureaux, nous prie de transmettre son cordial souvenir à tous les anciens V B, en particulier à ceux qui ont fait du théâtre avec lui, et désirerait connaître l'adresse actuelle de Christian Lallement.

Notre ami Maurice Mangeart, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Jœuf (Meurthe-et-Moselle), adresse « son bon souvenir à tous et souhaite de tout cœur l'extension de notre amicale. Je vous rappelle que je n'ai pas reçu le timbre 1956 pour coller sur ma carte, ce qui pourrait faire croire que je n'ai pas réglé ma cotisation, surtout quand je la montre à des anciens camarades en leur faisant de la propagande. Bien amicalement à tous. »

Notre trésorier a dû pourvoir à ta demande et nous espérons que tu es en possession de tes vignettes. Mais ne crois pas, ami Mangeart, que c'était un oubli. Nous avions décidé au Bureau de l'Amicale de n'adresser les timbres-cotisation qu'à ceux qui en feraient la demande. Car, vois-tu, il faut envoyer une lettre et une lettre coûte quinze francs. Je sais : tu me diras que tu envoies plus que le montant de ta cotisation, — et, de cela, nous te remercions bien sincèrement, — et que de ce fait nous pouvons t'adresser ton timbre. Voilà donc un point fixé.

Notre ami Gaston Thirion, receveur des P.T.T. à Gandelu (Aisne), nous envoie trois mille francs en nous disant : « Montant de ma cotisation 1957 et le supplément pour notre caisse de secours. A tous mes anciens camarades, un amical bonjour et mon meilleur souvenir. Un petit bravo à ceux du Comité pour leur dévouement ».

Merci, ami Thirion ! Mais le Comité n'est que l'émanation directe de la volonté de tous les amicalistes. Et c'est lui, le Comité, qui peut crier « Bravo les membres de l'Amicale ! ».

Notre propagande concernant les dossiers médicaux, accidents du travail, car les dossiers maladie ont été expédiés à Limoges, nous vult de la correspondance. Et nous constatons qu'un grand nombre de nos camarades ignoraient l'existence de l'Amicale. C'est ainsi que notre ami Dominique Vivarelli, fabricant Javel,

MAISONS RECOMMANDEES

HOTEL - AUBERGE DES VIEUX - MOULINS, chez Bernard Jeangeorges, à La Bresse (Vosges). Tél. 63. (Grande salle pour banquets, Pension de famille, Cuisine bourgeoise.)

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers). Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2°). CEN 11-54.

Où aller le dimanche ? ... Mais chez Robert LAFEVE, Café-Restaurant-Tabac, « Les Routiers », à Fontenay-le-Vicomte (Seine-et-Oise). Tél. : 8. Bon accueil. Cuisine soignée. Pêche toute l'année.

André JACQUES, mécanographe, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse Paris (7°). INV 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Hermeil, Paris (18). Tél. : ORN 69-66. Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

impasse Carnot, à Bastia (Corse), nous dit : « Je suis très heureux et très touché d'apprendre qu'après tant d'années la continuité de notre camaraderie forgée dans des jours tristes et sombres se poursuit. Je suis très heureux aussi de venir par ce fait grossir les rangs de cette Amicale. Ce qui me touche, c'est de voir que nous sommes là pour soulager les misères de nos plus infortunés frères. Cela par le moyen de nos possibilités. Quel réconfort pour ceux qui souffrent de voir qu'ils ne sont pas abandonnés de tous !... Je vous prie de bien vouloir transmettre un amical bonjour de ma part à tous les anciens du Kommando de Tailfingen et en particulier à Lessas ».

Nous sommes heureux de constater qu'il y a encore beaucoup d'amis qui, sans être à l'Amicale, avaient au cœur cet élan de solidarité envers leurs camarades infortunés. C'est notre tâche, à nous amicalistes, de les grouper sous notre drapeau. Et nous espérons que tous les camarades qui ignoraient notre existence et qui par notre propagande savent maintenant que l'Amicale V B est là pour combattre la misère viendront rejoindre nos rangs comme l'ami Vivarelli.

Une lettre de notre ami Gilbert Mougenet, à Mignavillers, par Granges-le-Bourg (Haute-Saône), nous apporte son adhésion à l'Amicale. Nous regrettons de ne pas avoir son dossier maladie, celui-ci étant à Limoges, au Centre de la Statistique Médicale de l'Armée, Bureau Central de Comptabilité. Une simple lettre à ce centre et l'on te dira, ami Mougenet, si tu as un dossier te permettant de faire une demande de pension. Nous sommes heureux de t'accueillir parmi nous et nous sommes toujours à ton entière disposition pour tout renseignement.

Nous accueillons avec joie notre ami Charles Martinucci, 24, rue Chevalier-Paul, à Marseille. Martinucci nous écrit : « ... Je fais déjà partie d'une Amicale mais j'aimerais mieux faire partie de celle de mon Stalag où j'ai passé mes années de souffrances et où j'ai fait ma triste évasion. Je serais très heureux que vous m'adressiez un mandat que je puisse remplir et vous faire parvenir. Ainsi je ferai partie, moi aussi, de l'Amicale ».

Les buts de l'Amicale sont multiples. Mais le principal c'est de former une vaste société de solidarité et d'entraide qui permette de venir au secours de nos camarades infortunés. Et, pour cette œuvre-là, il nous faut, ami Martinucci, beaucoup de camarades comme toi.

Notre ami Jean Blandinières, à Courbiac, par Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), nous écrit : « Je suis très heureux que vous m'ayez présenté à l'Amicale et aussi de cet esprit de camaraderie qui est venu me repêcher dans ce lointain Lot-et-Garonne

et j'ai pensé qu'il était aussi très juste que je souscrive à la cotisation et abonnement 1957... Mon bon souvenir à tous les anciens captifs ».

Notre ami R. Beaudrie, Vallon de Vèrone, à Agen (Lot-et-Garonne), nous envoie cette lettre : « C'est avec un très grand plaisir que je viens de prendre connaissance pour la première fois de l'existence de notre Amicale

NOS AMIS POLONAIS

Notre ami André Focheux, l'ancien chef d'orchestre du Waldho et présentement altiste à l'Orchestre de la Radiodiffusion Française, nous envoie ce petit mot :

Un petit mot en toute hâte pour te faire savoir que les Drs Bulski et Poniatowski, avec lesquels j'ai passé deux heures à Varsovie, le 21 octobre dernier, m'ont chargé de transmettre, à tous leurs amis du Waldho, l'expression de leurs plus fraternels sentiments.

Notre entrevue a été plutôt émouvante, comme tu t'en doutes !

Le Dr Reklinski est décédé en juillet dernier. J'ai vu sa femme et son fils qui m'ont conduit sur sa tombe, et j'ai pensé que je pouvais y déposer quelques fleurs au nom de tous les anciens du Waldhotel. Sa tombe est à Cracovie...

Nous remercions notre ami André de sa délicate pensée. Par lui tous les anciens du Waldho ont ainsi rendu un hommage fervent à la mémoire de celui qui restera toujours pour eux « Le Major ». L'Amicale s'incline respectueusement devant Mme Reklinski et son fils et les assure de son entier dévouement. Le Major était pour tous les prisonniers, qu'ils fussent polonais, serbes ou français, un guide et un exemple.

Quant à nos amis les Drs Bulski et Poniatowski, nous les saluons avec joie et nous espérons que, la tension internationale se calmant, nous aurons l'agréable surprise, un jour prochain, de les accueillir à notre siège.

Notre ami André Focheux, très pris par ses concerts, se réserve de nous donner, d'ici peu, de plus amples détails sur sa visite à nos amis polonais. Nous nous ferons un plaisir de les porter à la connaissance des membres de l'Amicale.

CHAMPAGNE R. BERTIN

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant Manipulant

VRIGNY, près de REIMS

Vente directe

Renseignements sur demande

EN MÉMOIRE D'UN RÉSISTANT

(Suite de la page 1)

Mais Cailleux retrouvait son énergie, chaque soir, pour commenter la situation militaire. Dès que Dulac, l'aumônier, avait rapporté les dernières nouvelles, c'étaient des analyses et des digressions à n'en plus finir. Le plus banal communiqué suffisait à alimenter son enthousiasme inaltérable. Du reste, même au cours des périodes les plus sombres, il n'avait jamais douté de la victoire alliée.

Sa conviction communicative, ses théories galvanisantes ont constamment contribué à entretenir l'espoir chez ses compagnons de misère. C'est grâce à lui que le moral du Kommando s'est maintenu à un niveau si élevé.

Le terme de résistant a été galvaudé, bien sûr, et on hésite à l'employer. Mais, comme il a tout de même une signification précise, c'est tout naturellement celui qui vient à l'esprit quand on songe à Cailleux. Il aurait ri, bien sûr, et haussé les épaules, si on lui avait attribué un tel qualificatif. Pourtant, c'est ainsi qu'il reste fixé dans la mémoire de ceux qui l'ont connu : un résistant, un vrai...

C'était, au surplus, un camarade avec qui on sympathisait tout de suite. Il avait du caractère, cer-

tes, et savait le montrer. Mais c'était un homme précieux dans un Kommando. Erudit, cultivé, il pouvait soutenir des conversations sur les sujets les plus divers.

De par sa situation avant 1939, il avait beaucoup voyagé et fréquenté des gens de tous milieux, ce qui lui donnait un ascendant très net sur son entourage. Ses avis et ses conseils étaient rarement discutés, même par les jeunes trublions du Kommando.

Bien qu'il professât un athéisme de principe, son meilleur ami était l'aumônier du Kommando. Que de discussions passionnées — mais

du Stalag V B et ce par votre lettre-circulaire dans laquelle vous voulez bien me proposer de me transmettre mon dossier d'hospitalisation que vous avez réussi à récupérer.

« J'ai l'honneur de vous féliciter tout d'abord pour la création de cette association qui, si elle semble ne donner la possibilité de se réunir périodiquement qu'aux membres résidant à proximité de notre capitale, permet cependant aux autres de se réunir par la pensée.

« Il y en a dans notre région un certain nombre que je ne manquerai pas d'informer de l'existence de votre ou plutôt de notre groupement... Je vous signale naturellement mon accord à l'adhésion à votre groupement et attends votre mandat contre remboursement. Très fraternellement. »

Nous demandons à notre ami Beaudrie de nous transmettre les adresses de camarades qui ignorent encore l'existence de l'Amicale. Les réunions sont certes profitables pour ceux qui y assistent; mais, notre but principal étant l'entraide, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour lutter contre la misère qui guette certains camarades.

Notre ami Guenègues est en convalescence au château de la maison Lavalette de Saint-Ouen, à Arfeuille-Châtain, par Auzances (Creuse). Sa santé s'améliore et, à son retour, nous espérons en sa visite.

Nous recevons de notre ami Jean Colot, 2, rue de la Concorde, à Freyming (Moselle), la lettre suivante : « J'ai été très heureux de recevoir « Le Lien » après un si long silence. J'étais bien au Lazarett, blessé à la tête, lors de 39-40, transporté à Villingen, en Forêt Noire, où je suis resté comme infirmier-interprète auprès des médecins français et polonais. Pendant la captivité, mon nom était Kolodzieski. Depuis le décret du 16-1-54, paru au « J.O. », le 21-1-54, j'ai changé de nom en « Colot ». Je vous ai envoyé ma cotisation à mon nouveau nom et ma nouvelle adresse.

« Etant en congé de vacances, à Poitiers, en septembre 1956, j'ai passé quatre jours à Paris et à Aulnay-sous-Bois, chez mon camarade de captivité Charles Fousse. Dommage que je ne sois pas rentré chez vous; pourtant je suis passé par la rue de la Chaussée-d'Antin. Enfin, ça sera pour la prochaine fois. Veuillez bien donner un bonjour à tous les camarades du Lazarett du Waldho et à tous ceux du Stalag V B qui ont passé au Lazarett à Villingen, de la part du camarade « Jean. »

Les anciens du Waldo, Perron, Pouppe, dit « Hardy », Lavigne, Langevin, etc., etc., sont heureux de retrouver leur ami Jean, figure bien sympathique du Waldho. Ils espèrent le rencontrer, un jour prochain, verre en main, au bar du Bouthéon.

Notre ami Maurice Rose a passé ses vacances, en septembre, sur la Côte d'Azur. Il n'a malheureusement, pas eu la chance de rencontrer beaucoup d'anciens du V B, au cours de ses voyages.

Néanmoins, il a vu à Fréjus (Var) notre ami Jean Laurent, dont nous avons publié une longue lettre dans notre numéro de septembre. Laurent a exprimé ses regrets de n'avoir pu faire un saut jusqu'à Paris, durant son congé, car il s'était promis de passer au siège de l'Amicale. Il envoie ses meilleures amitiés à tous ceux qui l'ont connu.

Rose a pu bavarder également, à Nice, avec Albert Casati, directeur du salon de coiffure de l'Hôtel Ruhl, qui venait précisément de rentrer d'un séjour en Grèce. Casati, toujours heureux de parler du V B, adresse un amical salut à tous les anciens et à Faure en particulier.

Rose, de passage à Menton, a fort regretté de n'avoir pu rejoindre l'abbé Buis, absent au moment de sa visite.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de notre ami Marc Potalier, 24, rue Cambon, Paris, survenu après une longue et douloureuse maladie. Les obsèques de notre camarade ont été célébrées, à Lyon, le 17 novembre 1956.

A Mme Vve Potalier, sa mère, à sa femme et à son fils, l'Amicale présente ses condoléances les plus sincères.

Marc Potalier, très connu dans le monde artistique sous le nom de Saint-Marc, était un amicaliste fervent. Evadé du V B, après sept tentatives, il vint apporter son concours à la marche du Centre d'entraide d'abord, et à l'Amicale ensuite. Sa disparition causera un grand vide parmi nous. Dans toutes nos fêtes, Saint-Marc était présent. Nous lui avions confié le drapeau de l'Amicale. Ses amis le pleurent car c'était un être attachant et dévoué. Puissent ses proches sentir autour d'eux la sollicitude des nombreux amis de Marc et ne jamais désespérer de la solidarité humaine. L'Amicale, elle, n'oubliera jamais son fidèle Saint-Marc.

Notre ami Pierre Kinosky, 14, ancien chemin de Castelnaud, à Montpellier, a la douleur de nous faire part de la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de Mme Madeleine Kinosky, sa femme, décédée, le 14 novembre 1956, à l'âge de 34 ans.

L'Amicale s'incline respectueusement devant la douleur de notre pauvre ami et le prie de recevoir, ainsi que son fils, les condoléances attristées de tous les membres de l'Amicale.

Nous apprenons le décès de notre ami Georges Tournin, 54, rue Blanchefaigne, à Granges-sur-Vologne (Vosges).

A Mme Tournin et à toute sa famille l'Amicale présente ses condoléances attristées.

FABRIQUE DE MEUBLES 7 ter, avenue de St-Mandé Paris (XII°)

RYSTO Raymond

EX-NO 5305

Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER CHAMBRES

A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES

Cuisines modernes
Eléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats

Prix marqués en chiffres connus

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire Tél. DIDerot 45-07 Métro : NATION

Le Gérant : PIFFAULT

Imp. Montourcy, 4 bis, r Nobel, Paris

Waterman

La meilleure encre...



TRAITEE A L'HEXA-FLUID

Mle 23.653.